



**DEMANDE DE REMBOURSEMENT  
CONGRÈS 2013 DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE  
FRANCE**

**Identification de la structure :**

Nom de la structure/ raison sociale : .....

Numéro d'adhérent à Uniformalion (anciennement numéro Habitat Formation) :

.....

Adresse postale : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_|\_|

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Mail : .....

Nom du responsable à contacter : .....

Taille de la structure (nombre de salariés en Equivalent Temps Plein déclarés auprès d'Uniformalion) :

moins de 10 salariés       10 à 49 salariés       50 salariés et plus

**Identification du congrès**

Nom de l'organisateur : Fédération des Centres sociaux et sociaux culturels de France

Adresse postale : 10, rue Montcalm 75869 Paris Cedex 18

Intitulé de l'action : Congrès 2013 des centres sociaux et socioculturels de France

Date du congrès : 21-22-23 juin 2013

**Inscriptions :**

**Identification du salarié ayant participé au congrès :**

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

**Identification de l'administrateur bénévole ayant participé au congrès :**

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

Je certifie sur l'honneur que la structure .....  
a réglé les frais d'inscription au congrès de la FCSF de la (des deux) personne(s) ci-dessus  
nommée(s).

Fait le ..... à .....

Nom et qualité du signataire : .....  
Signature :

### Conditions de prise en charge :

Le financement est réservé aux structures appliquant la convention collective des acteurs du lien social et familial, à jour du versement de leurs contributions auprès d'Uniformation.

Il consiste en un remboursement partiel des frais d'inscription du congrès 2013 de la FCSF. Ce remboursement intervient à posteriori du congrès, sur demande de la structure et au vu des justificatifs fournis par la FCSF.

Le financement est limité à deux participants maximum par structure : un salarié et un dirigeant bénévole.

Les montants de la participation financière attribuée par la CPNEF sont les suivants :

	Pour les structures moins de 10 salariés en Equivalent Temps Plein	Pour les structures de 10 à 49 salariés en Equivalent Temps Plein	Pour les structures de 50 salariés en Equivalent Temps Plein et plus
Montant pris en charge pour le salarié	150€	100€	50€
Montant pris en charge pour le dirigeant bénévole	100€	50€	50€
<b>Soit montant maximum par structure (deux participants)</b>	<b>250€</b>	<b>150€</b>	<b>100€</b>

### Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :

Une facture ou mémoire de frais de votre structure envers la CPNEF du montant de la participation financière à laquelle vous avez droit (voir les conditions exposées ci-dessus)

Merci d'indiquer sur cette facture ou mémoire de frais le libellé suivant : **«Participation aux frais d'inscription de M. (préciser le(s) noms des participant(s)) au congrès 2013 des centres sociaux et socioculturels de France ».**

Un RIB si vous souhaitez un remboursement par virement.

**LA DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES SONT A RETOURNER AU PLUS TARD LE  
10 SEPTEMBRE 2013 A : CPNEF/Co SNAEC SO  
18/22 Av. Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex**

**Aucun remboursement ne pourra intervenir pour des dossiers incomplets ou reçus après cette date.**